

Plus de détails sur le calendrier et la procédure ...

Le 25 janvier 2019 au plus tard

Les parents reçoivent le formulaire unique d'inscription (FUI) de la part de l'école primaire où leur enfant est scolarisé et l'information sur la possibilité de compléter les volets confidentiels en ligne.

Le 11 février 2019

Début de la première période d'inscription durant laquelle les parents ou la personne exerçant l'autorité parentale font enregistrer le formulaire d'inscription dans l'établissement correspondant à leur première préférence. Durant cette période, l'ordre chronologique n'a pas d'influence sur le classement. Il est donc indispensable de se munir du formulaire à usage unique reçu dans son école primaire d'origine et du volet confidentiel relatif au choix d'une autre école (sauf encodage électronique), dans l'éventualité où l'école serait complète.

Il est possible de télécharger les documents du secondaire nécessaires au dossier d'inscription (voir dans la section « règlements et inscriptions » de notre site) : la fiche d'inscription avec le formulaire de choix de langue, la fiche relative à la composition de famille et au parcours scolaire et la fiche médicale (ces documents peuvent être complétés avant le rendez-vous).

En outre, les documents officiels identitaires de notre établissement sont consultables également (voir dans la section « règlements et inscriptions » de notre site) : le projet éducatif, le projet d'établissement (qui sera actualisé en 2019 avec le plan de pilotage, nouveau document), le projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur et le règlement des études (avec le plan d'actions collectives).

Le 16 février 2019

Journée portes ouvertes de 10h à 17h. Inscriptions possibles toute la journée.

Le 1^{er} mars 2019

Fin de la première période d'inscription.

Entre le 2 mars et le 28 avril 2019

Suspension des inscriptions selon la procédure prévue par le ministère ; aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée durant cette période.

Le 29 avril 2019

Reprise des inscriptions : les demandes introduites à partir du 29 avril seront classées dans l'ordre chronologique de leur introduction, à la suite des demandes introduites entre le 11 février et le 1^{er} mars.

Les inscriptions dans les autres années d'étude peuvent être enregistrées à n'importe quel moment de l'année, dans la limite des places disponibles et uniquement sur rendez-vous.

Merci pour votre confiance.

Le directeur, PY Helmus